

LE SÉNAT

Le mardi 9 mars 1982

La séance est ouverte à 8 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

VISITEURS DE MARQUE

GRUPE DE PARLEMENTAIRES ITALIENS, ACCOMPAGNÉ PAR SON EXCELLENCE M. PAOLO FULCI, AMBASSADEUR D'ITALIE

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, je tiens à vous signaler la présence de visiteurs de marque en la personne de parlementaires italiens. Ils font partie de la délégation italienne auprès du comité de la défense et de l'armement de l'Union de l'Europe occidentale. Cet après-midi, ils se sont entretenus avec des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes, ainsi que des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du ministère de la Défense nationale. Son Excellence M. Paolo Fulci, ambassadeur d'Italie au Canada, les accompagne.

Au nom du Sénat du Canada, je tiens à souhaiter aux membres de la délégation italienne et à leurs femmes la plus cordiale bienvenue dans notre pays.

Des voix: Bravo.

LANGUES OFFICIELLES

LA RÉUNION DU COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Lowell Murray: Honorables sénateurs, je souleve une question de privilège au sujet du Sénat.

A titre de coprésident du comité spécial mixte des langues officielles, le coprésident de ce comité, M. Eymard Corbin, député, m'a annoncé à midi aujourd'hui qu'il avait demandé au greffier de ce comité relevant de la Chambre des Communes d'annuler une séance du comité qui devait avoir lieu à 3 h 30 cet après-midi sous prétexte qu'il était antiréglementaire pour le comité de siéger pendant que le timbre convoquant les députés à un vote se faisait entendre. En outre, il m'a fait savoir qu'il avait appris par les services du greffier qu'un coprésident d'un comité pouvait annuler unilatéralement une séance de ce genre.

J'ai prétendu et je prétends encore qu'à titre de sénateur, je ne pouvais accepter les principes sur lesquels M. Corbin fondait ses directives. J'ai donc refusé d'avertir les sénateurs que la séance avait été annulée.

A 3 h 30 cet après-midi j'ai assisté à la séance du comité et après avoir vérifié qu'il y avait quorum, c'est-à-dire 4 représentants des deux Chambres, je les ai rappelés à l'ordre. J'ai

remarqué que des hauts fonctionnaires du ministère de la Justice qui devaient comparaître cet après-midi étaient absents. Le sous-ministre de la Justice a révélé au téléphone que le greffier de la Chambre des Communes l'avait avisé que la séance avait été annulée et que d'autre part, le greffier du Sénat lui avait fait savoir que la séance aurait lieu. Une motion a alors été présentée, appuyée et adoptée, fixant la prochaine séance du comité à 3 h 30 demain après-midi et invitant le ministère de la Justice à y faire comparaître ses témoins.

J'ai cru bon de mettre le Sénat au courant de ces faits concernant la séance du comité mixte aujourd'hui et celle qu'il se propose de tenir demain.

Des voix: Bravo.

● (2010)

L'honorable Peter A. Stollery: Honorables sénateurs, je voudrais interroger l'honorable sénateur Murray, en sa qualité de coprésident du comité, sur le point qu'il vient de soulever. Des membres de plus d'un parti étaient-ils présents lorsque fut prise cette décision?

Le sénateur Murray: Je puis dire à l'honorable sénateur que la réponse à sa question est non. Tous ceux qui étaient présents appartenaient au parti progressiste conservateur. Je dois cependant ajouter en toute déférence que cela n'a rien à voir avec le fond de la question puisque la seule règle qu'on ait invoquée à ce sujet c'est que quatre membres suffisent pour qu'il y ait quorum à condition que les deux chambres soient représentées.

Le sénateur Stollery: J'ai une question supplémentaire à l'intention de l'honorable sénateur Murray. Normalement, en vertu du mandat établi pour les comités parlementaires, il est bien précisé qu'il ne peut y avoir de votes que lorsque des représentants de deux des trois partis représentés à la Chambre des communes sont présents. Je me demande si l'on a prévu une règle analogue pour ce comité mixte? Sinon, j'aimerais savoir pourquoi.

Le sénateur Murray: La réponse à la première partie de la question est non, l'ordre en vertu duquel le comité a été constitué ne comporte pas une telle règle. Quant à savoir pourquoi, l'honorable sénateur devrait adresser sa question au gouvernement qui a proposé la motion visant à créer le comité.

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): A propos de cette soi-disant «question de privilège», honorables sénateurs, qui n'en est pas vraiment une, il faudrait noter qu'un comité mixte réunit idéalement et nécessairement des membres des deux chambres qui représentent des points de vue politiques divergents.

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): Non.